PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 novembre 2026 à 19h00, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Nancy Boucher et monsieur Richard Boucher.

Nature et effets :

Régularisation de l'implantation du bâtiment principal : La marge de recul latérale gauche actuelle est de 1,83 m, alors que le règlement de zonage en vigueur lors de l'agrandissement (2006) prescrivait une marge minimale de 2,0 m. Cette situation constitue une dérogation de **0,17 m** qui nécessite une régularisation administrative.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 861, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 228, chemin du Petit-lac.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26e JOUR D'OCTOBRE 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de madame Nancy Boucher et monsieur Richard Boucher à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 octobre 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/10/26
Date